

(Container)



Impede™ Herbicide

GROUPE	4	HERBICIDE
--------	---	-----------

Impede™ est un herbicide sélectif pour la suppression en postlevée de mauvaises herbes à feuilles larges annuelles et vivaces dans les cultures de blé de printemps, de blé durum et d'orge de printemps.

EN VENTE POUR UTILISATION DANS LES PROVINCES DES PRAIRIES, LA RÉGION DE LA RIVIÈRE DE LA PAIX ET DANS L'INTÉRIEUR DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE.

AGRICOLE

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'UTILISATION
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

PRINCIPE ACTIF: cloprialide 90 g e.a./L
 (présent sous forme de sel de monoéthanolamine)
 fluroxypyr 90 g e.a./L
 (présent en tant qu'ester de 1-méthylheptyle)

Concentré émulsifiable

N° D'HOMOLOGATION 32359 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

AVERTISSEMENT - IRRITE LES YEUX

CONTENU NET: 1 L -vrac

Corteva Agriscience Canada Company
Suite 240, 115 Quarry Park Rd. SE
Calgary, AB
T2C 5G9
1-800-667-3852

™ Marque de Corteva Agriscience et de ses sociétés affiliées

MISES EN GARDE

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

NE PAS APPLIQUER CE PRODUIT À L'AIDE D'UN ÉQUIPEMENT DE PULVÉRISATION AÉRIENNE

Cause une irritation des yeux. ÉVITER le contact avec les yeux. Éviter d'inhaler les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation ainsi que le contact avec les yeux, la peau et les vêtements.

Ne pas ingérer. Manipuler avec soin et ne mélanger que dans un contenant fermé. N'utiliser que dans un endroit bien ventilé. Se laver à fond après avoir manipulé ce produit et avant de manger, de boire, de fumer ou d'aller aux toilettes. Prendre une douche tout de suite après le travail. Si es vêtements sont contaminés, les enlever immédiatement et les laver. Ranger et laver les vêtements de protection à part des autres vêtements. Laver les vêtements au détergent et dans l'eau chaude avant de les remettre. Porter des vêtements frais lavés tous les jours.

NE PAS entrer ni permettre l'entrée de travailleurs dans les sites traités durant le délai de sécurité de 12 heures.

NE PAS utiliser dans un secteur résidentiel. Un secteur résidentiel s'entend de tout endroit où des tierces personnes, y compris des enfants, peuvent être exposées au produit pendant ou après son application. Ces secteurs comprennent notamment les maisons, les écoles, les parcs, les terrains de jeu, les édifices publics et tout autre endroit où la population générale, y compris des enfants, pourrait être exposée.

Appliquer seulement si le risque de dérive vers des secteurs d'habitations ou d'activités humaines, comme des maisons, des chalets, des écoles et des aires récréatives, est minime. Tenir compte de la vitesse et de la direction du vent, des inversions de température, du matériel utilisé et des réglages du pulvérisateur.

Ne pas contaminer les eaux domestiques, les eaux d'irrigation, les lacs, les fossés, les cours d'eau ou les étangs par le nettoyage de l'équipement ou l'élimination des déchets. Ne pas effectuer d'application si un ruissellement ou une érosion est possible.

VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENT DE PROTECTION

Pour tout l'équipement d'application

Au cours du mélange, du chargement, du nettoyage ou des réparations, les préposés doivent porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des chaussures et des chaussettes, des gants résistants aux produits chimiques ainsi que des lunettes de sécurité ou un écran facial. Les applicateurs doivent porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des chaussures et des chaussettes. Il n'est pas nécessaire de porter des gants au cours d'applications par pulvérisateur à rampe mais il faut en porter au cours du mélange, du chargement, du nettoyage et des réparations.

RISQUES PHYSIQUES OU CHIMIQUES

COMBUSTIBLE. Ne pas utiliser ni entreposer près de la chaleur ou d'une flamme nue.

PREMIERS SOINS

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

En cas d'ingestion: Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner aucun liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements: Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation: Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux: Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Ce produit contient des distillats de pétrole. Vomir peut entraîner une pneumonie par aspiration. La décision de faire vomir ou non doit être faite par le médecin traitant. Si on opte pour un lavage d'estomac, suggérer un examen endotrachéal et/ou oesophagien. Le danger consécutif à l'aspiration de solvants à base de pétrole par les poumons doit être pesé en fonction de sa toxicité lorsqu'on envisage un lavage d'estomac. Aucun antidote spécifique. Donner des soins de soutien. Le médecin doit décider du traitement à instaurer en fonction des réactions du patient. Traiter les symptômes.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

TOXIQUE pour les végétaux terrestres et les organismes aquatiques non ciblés. Respecter les zones tampons indiquées dans le MODE D'EMPLOI.

Afin de réduire le ruissellement vers les habitats aquatiques à partir des sites traités, ne pas appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou abrupte ou à sol compacté ou argileux.

Éviter d'appliquer ce produit si de fortes pluies sont prévues.

Le risque de contamination des milieux aquatiques par le ruissellement peut être réduit par l'aménagement d'une bande de végétation entre le site traité et la rive du plan d'eau.

Ce produit contient un ou des principes actifs et des distillats aromatiques du pétrole qui sont toxiques pour les organismes aquatiques. Éviter de contaminer les milieux aquatiques durant l'application. Ne pas contaminer ces milieux en y appliquant le produit directement, en éliminant les déchets ou en lavant l'équipement.

Lessivage

L'utilisation de ce produit chimique peut entraîner la contamination des eaux souterraines, en particulier dans les zones où le sol est perméable (p. ex. sol sableux) et/ou là où la nappe phréatique est peu profonde.

ENTREPOSAGE

Entreposer dans le contenant original fermé hermétiquement et ne pas laisser l'eau y pénétrer. Afin de prévenir toute contamination, entreposer ce produit à l'écart des aliments destinés à la consommation humaine ou animale. Ne pas expédier ni entreposer près de la nourriture humaine, de la nourriture animale, des semences ou des fertilisants. Entreposer dans un endroit frais (au-dessus de 5 °C), sec, fermé à clé et bien ventilé sans drains de plancher. Si le produit est gelé, l'amener à la température de la pièce et agiter avant de l'utiliser. Les herbicides doivent être expédiés ou entreposés à part des autres pesticides afin d'éviter une contamination croisée.

ÉLIMINATION

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR: Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

(Booklet)



Impede™ Herbicide

GRUPE	4	HERBICIDE
-------	---	-----------

Impede™ est un herbicide sélectif pour la suppression en postlevée de mauvaises herbes à feuilles larges annuelles et vivaces dans les cultures de blé de printemps, de blé durum et d'orge de printemps.

EN VENTE POUR UTILISATION DANS LES PROVINCES DES PRAIRIES, LA RÉGION DE LA RIVIÈRE DE LA PAIX ET DANS L'INTÉRIEUR DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE.

AGRICOLE

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'UTILISATION
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

PRINCIPE ACTIF : cloprialide 90 g e.a./L
 (présent sous forme de sel de monoéthanolamine)
 fluroxypyr 90 g e.a./L
 (présent en tant qu'ester de 1-méthylheptyle)
Concentré émulsifiable

NO. D'HOMOLOGATION 32359 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

AVERTISSEMENT - IRRITE LES YEUX

CONTENU NET: 1 L – vrac

Corteva Agriscience Canada Company
Suite 240, 115 Quarry Park Rd. SE
Calgary, AB
T2C 5G9
1-800-667-3852

™ Marque de Corteva Agriscience et de ses sociétés affiliées

MISES EN GARDE

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

NE PAS APPLIQUER CE PRODUIT À L'AIDE D'UN ÉQUIPEMENT DE PULVÉRISATION AÉRIENNE

Cause une irritation des yeux. ÉVITER le contact avec les yeux. Éviter d'inhaler les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation ainsi que le contact avec les yeux, la peau et les vêtements.

Ne pas ingérer. Manipuler avec soin et ne mélanger que dans un contenant fermé. N'utiliser que dans un endroit bien ventilé. Se laver à fond après avoir manipulé ce produit et avant de manger, de boire, de fumer ou d'aller aux toilettes. Prendre une douche tout de suite après le travail. Si es vêtements sont contaminés, les enlever immédiatement et les laver. Ranger et laver les vêtements de protection à part des autres vêtements. Laver les vêtements au détergent et dans l'eau chaude avant de les remettre. Porter des vêtements frais lavés tous les jours.

NE PAS entrer ni permettre l'entrée de travailleurs dans les sites traités durant le délai de sécurité de 12 heures.

NE PAS utiliser dans un secteur résidentiel. Un secteur résidentiel s'entend de tout endroit où des tierces personnes, y compris des enfants, peuvent être exposées au produit pendant ou après son application. Ces secteurs comprennent notamment les maisons, les écoles, les parcs, les terrains de jeu, les édifices publics et tout autre endroit où la population générale, y compris des enfants, pourrait être exposée.

Appliquer seulement si le risque de dérive vers des secteurs d'habitations ou d'activités humaines, comme des maisons, des chalets, des écoles et des aires récréatives, est minime. Tenir compte de la vitesse et de la direction du vent, des inversions de température, du matériel utilisé et des réglages du pulvérisateur.

Ne pas contaminer les eaux domestiques, les eaux d'irrigation, les lacs, les fossés, les cours d'eau ou les étangs par le nettoyage de l'équipement ou l'élimination des déchets. Ne pas effectuer d'application si un ruissellement ou une érosion est possible.

VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENT DE PROTECTION

Pour tout l'équipement d'application

Au cours du mélange, du chargement, du nettoyage ou des réparations, les préposés doivent porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des chaussures et des chaussettes, des gants résistants aux produits chimiques ainsi que des lunettes de sécurité ou un écran facial. Les applicateurs doivent porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des chaussures et des chaussettes. Il n'est pas nécessaire de porter des gants au cours d'applications par pulvérisateur à rampe mais il faut en porter au cours du mélange, du chargement, du nettoyage et des réparations.

RISQUES PHYSIQUES OU CHIMIQUES

COMBUSTIBLE. Ne pas utiliser ni entreposer près de la chaleur ou d'une flamme nue.

PREMIERS SOINS

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

En cas d'ingestion: Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner aucun liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements: Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation: Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux: Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Ce produit contient des distillats de pétrole. Vomir peut entraîner une pneumonie par aspiration. La décision de faire vomir ou non doit être faite par le médecin traitant. Si on opte pour un lavage d'estomac, suggérer un examen endotrachéal et/ou oesophagien. Le danger consécutif à l'aspiration de solvants à base de pétrole par les poumons doit être pesé en fonction de sa toxicité lorsqu'on envisage un lavage d'estomac. Aucun antidote spécifique. Donner des soins de soutien. Le médecin doit décider du traitement à instaurer en fonction des réactions du patient. Traiter les symptômes.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

TOXIQUE pour les végétaux terrestres et les organismes aquatiques non ciblés. Respecter les zones tampons indiquées dans le MODE D'EMPLOI.

Afin de réduire le ruissellement vers les habitats aquatiques à partir des sites traités, ne pas appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou abrupte ou à sol compacté ou argileux.

Éviter d'appliquer ce produit si de fortes pluies sont prévues.

Le risque de contamination des milieux aquatiques par le ruissellement peut être réduit par l'aménagement d'une bande de végétation entre le site traité et la rive du plan d'eau.

Ce produit contient un ou des principes actifs et des distillats aromatiques du pétrole qui sont toxiques pour les organismes aquatiques. Éviter de contaminer les milieux aquatiques durant l'application. Ne pas contaminer ces milieux en y appliquant le produit directement, en éliminant les déchets ou en lavant l'équipement.

Lessivage

L'utilisation de ce produit chimique peut entraîner la contamination des eaux souterraines, en particulier dans les zones où le sol est perméable (p. ex. sol sableux) et/ou là où la nappe phréatique est peu profonde.

ENTREPOSAGE

Entreposer dans le contenant original fermé hermétiquement et ne pas laisser l'eau y pénétrer. Afin de prévenir toute contamination, entreposer ce produit à l'écart des aliments destinés à la consommation humaine ou animale. Ne pas expédier ni entreposer près de la nourriture humaine, de la nourriture animale, des semences ou des fertilisants. Entreposer dans un endroit frais (au-dessus de 5 °C), sec, fermé à clé et bien ventilé sans drains de plancher. Si le produit est gelé, l'amener à la température de la pièce et agiter avant de l'utiliser. Les herbicides doivent être expédiés ou entreposés à part des autres pesticides afin d'éviter une contamination croisée.

ÉLIMINATION

Contenants recyclables :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Contenants réutilisables :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant vide peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

Contenants à remplissages multiples :

En vue son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

INFORMATION GÉNÉRALE

Impede est dilué dans l'eau et est appliqué au moyen d'équipement d'application terrestre pour supprimer les mauvaises herbes à feuilles larges suivantes :

chardon des champs♦	érodium cicutaire (répression) (1-8 feuilles)
gaillet gratteron (1-4 verticilles)	lin spontané (1-12 cm)
kochia (2-8 feuilles)	renouée liseron (1-4 feuilles)

♦Suppression tout au long de la saison, avec des repousses à l'automne. Appliquer de 10 cm au stade prébourgeonnement.

MODE D'EMPLOI

Taux d'application : 1,1 L/ha

Comme ce produit n'est pas homologué pour être appliqué en milieu aquatique, **NE PAS** l'utiliser pour supprimer des organismes aquatiques nuisibles.

NE PAS contaminer les sources d'eau d'irrigation ou d'eau potable ni les habitats aquatiques pendant le nettoyage du matériel ou l'élimination des déchets.

Application à l'aide d'un pulvérisateur agricole: NE PAS appliquer ce produit par calme plat ni lorsque le vent souffle en rafales. NE PAS appliquer en gouttelettes de pulvérisation dont le diamètre est inférieur à celui des gouttelettes de taille grossière selon la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE S572.1). La rampe de pulvérisation doit se trouver à 60 centimètres ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

On obtient de meilleurs résultats lorsqu'on applique Impede sur des mauvaises herbes en croissance active au stade de semis et lorsque le chardon des champs est entre 10 cm et juste avant le stade précoce de bourgeonnement. La suppression des mauvaises herbes peut être moins efficace dans des conditions de temps frais ou sec.

Blé de printemps, blé durum et orge de printemps

Appliquer sur la culture du stade 3 feuilles à juste avant celui de la feuille paniculaire. Appliquer Impede en tant que traitement au sol avec suffisamment de volume de pulvérisation pour fournir une couverture adéquate. Appliquer un minimum de 100 L/ha total de volume de pulvérisation en traitement au sol. Des volumes de pulvérisation plus élevés fourniront une meilleure couverture et une suppression des mauvaises herbes plus efficace, surtout lorsque les mauvaises herbes ne sont pas en croissance active. Maximum : 1 application par année.

Préparation de la bouillie

1. Remplir d'eau la moitié du réservoir de pulvérisation.
2. Commencer l'agitation.
3. Ajouter la quantité requise d'Impede et poursuivre l'agitation.
4. Ajouter la quantité requise de produit d'association, si c'est requis.
5. Remplir le réservoir de pulvérisation de suffisamment d'eau pour pulvériser 100 L de mélange par hectare.

Note : N'ajouter que l'adjuvant indiqué sur l'étiquette du produit d'association et suivre l'étiquette du produit d'association pour la séquence du mélange.

Les buses à miroir ou à jet en cône creux ne sont pas recommandées car elles donnent une pulvérisation inégale et inadéquate. Assurer une pulvérisation complète et uniforme sur toute la surface des feuilles des mauvaises herbes visées.

PRÉCAUTIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION

NE PAS APPLIQUER CE PRODUIT À L'AIDE D'UN ÉQUIPEMENT DE PULVÉRISATION AÉRIENNE

Plantes sensibles

Ne pas appliquer Impede directement sur, ou le laisser entrer en contact avec, les cultures de tournesol, de légumineuses, de fruits ou de légumes, de fleurs ou autres plantes à feuilles larges à conserver et ne pas laisser la bruine de pulvérisation dériver sur elles.

Rotation des cultures

Les champs ayant été traités au Impede peuvent êtreensemencés l'année suivante en blé, en orge, en avoine et en seigle (sans contre-ensemencement de légumineuses fourragères, de trèfle ou de luzerne), en canola, en lin, en moutarde, en pois de grande culture, ou aménagés en jachère d'été. Ne planter que ces cultures dans l'année suivant le traitement.

Note: Ne pas ensemer en pois de grande culture avant au moins 10 mois après le traitement. Des conditions de sol très sèches à la suite de l'application peuvent entraîner des dommages aux pois de grande culture cultivés en rotation. S'il y a une grave sécheresse au cours des mois de juin à août, inclusivement, dans l'année d'application, attendre encore 12 mois de plus avant de semer du pois de grande culture (soit un total de 22 mois après l'application). Contacter votre représentant Corteva Agriscience Canada ou votre détaillant pour obtenir plus d'information avant de semer du pois de grande culture après la sécheresse de l'année précédente.

Mélanges en réservoir

Dans certains cas, le mélange en cuve d'un produit antiparasitaire avec un autre produit antiparasitaire ou un engrais peut réduire l'activité biologique y compris l'efficacité, ou alors accroître l'activité biologique et provoquer des dommages à la plante hôte. L'utilisateur devrait communiquer avec Corteva Agriscience Canada Company au 1-800-667-3852 ou www.corteva.ca pour demander des renseignements avant de mélanger tout pesticide ou engrais qui n'est pas recommandé spécifiquement sur cette étiquette.

Délai à respecter avant la récolte/le broutage

- Délai pour le broutage des champs traités : 3 jours après l'application.
- Délai avant récolte de la culture traitée : 60 jours après l'application.

Conditions de stress

Lorsque les mauvaises herbes sont stressées en raison d'une sécheresse, d'une inondation ou de températures chaudes ou froides (8 °C ou moins), la suppression peut être diminuée ou retardée car elles ne sont pas en croissance active. Des échappées de traitement peuvent survenir dans des conditions de stress ou de fertilité faible. Ne pas effectuer d'application sur des mauvaises herbes soumises à un stress durant plus de 20 jours en raison d'un manque d'humidité, sinon la suppression pourrait être inefficace.

Pour réduire la dérive du brouillard de pulvérisation

- Utiliser des buses à grosses gouttelettes et à faible pression (de 200 à 275 kPa).
- Pulvériser la bouillie à une dose de 100 à 200 L/ha.
- Vaporiser lorsque la vitesse du vent est de 16 km/h ou moins.

Instructions de Nettoyage du Pulvérisateur

Pour éviter des dommages aux plantes utiles, laver à fond l'équipement utilisé pour appliquer ce produit avant de le réutiliser ou de s'en servir pour appliquer d'autres produits chimiques.

1. Immédiatement après la pulvérisation, vider le réservoir. Toute contamination de l'extérieur de l'équipement de pulvérisation doit être nettoyée à l'eau propre.
2. Premier rinçage:
 - Rincer l'intérieur du réservoir à l'eau propre puis remplir le réservoir avec une quantité d'eau d'au moins le dixième du volume du réservoir.
 - Agiter et faire circuler durant 15 minutes, puis rincer à travers la rampe et les buses.
 - Enlever les capuchons d'extrémité ou les soupapes à bille ouverte au bout de chaque section de rampe et rincer la solution à travers les extrémités de rampe pour s'assurer qu'il n'y a pas de solution emprisonnée entre l'extrémité de la rampe et les buses.
 - Vider le réservoir complètement.
3. Deuxième rinçage:
 - Remplir le réservoir d'eau propre.
 - Ajouter du All Clear Spray Tank Decontaminator, du Clean-Out Spray Tank Cleaner, ou 1 L d'ammoniaque domestique (contenant au moins 3 % d'ammoniaque) par 100 L d'eau, ou des agents de nettoyage de réservoirs similaires selon les recommandations du fabricant, tout en remplissant le réservoir d'eau propre.
 - Agiter puis rincer brièvement la rampe et les tuyaux avec la solution de nettoyage. Finir de remplir avec de l'eau pour s'assurer que le réservoir est plein. Laisser agir durant 15 minutes en agitant. Vider le réservoir de la solution à travers les tuyaux. Enlever les capuchons d'extrémité ou les soupapes à bille ouverte au bout de chaque section de rampe et rincer la solution à travers les extrémités de rampe pour s'assurer qu'il n'y a pas de solution emprisonnée entre l'extrémité de la rampe et les buses.
 - Si c'est possible, laisser la solution reposer dans le réservoir du pulvérisateur et dans les rampes pour une durée prolongée, toute la nuit si possible.
 - Après avoir rincé la rampe et les tuyaux, vider le réservoir complètement.
 - Enlever les buses et les tamis pour les laver séparément avec un agent de nettoyage ou une solution d'ammoniaque (100 mL dans 10 L d'eau).
4. Troisième rinçage:
 - Rincer l'intérieur du réservoir à l'eau propre puis rincer à travers les rampes et les tuyaux avec une quantité d'eau d'au moins le dixième du volume du réservoir.
 - Enlever les capuchons d'extrémité ou les soupapes à bille ouverte au bout de chaque section de rampe et rincer la solution à travers les extrémités de rampe pour s'assurer qu'il n'y a pas de solution emprisonnée entre l'extrémité de la rampe et les buses.
 - Vider le réservoir complètement.

Ne pas utiliser d'ammoniaque avec un agent chloré de blanchiment. Un tel mélange libère un gaz sentant le chlore et le moisi pouvant causer une irritation des yeux, du nez, de la gorge et des poumons. Ne pas nettoyer l'équipement dans un endroit encloué.

MÉLANGES EN RÉSERVOIR AVEC IMPEDE POUR LA SUPPRESSION D'UNE LARGE GAMME DE MAUVAISES HERBES À FEUILLES LARGES DANS LE BLÉ ET L'ORGE

L'Impede peut être mélangé en réservoir avec un des produits indiqués dans le tableau ci-dessous pour une suppression à large spectre. Toutes les mauvaises herbes à feuilles larges indiquées ailleurs dans cette étiquette ainsi que les mauvaises herbes annuelles indiquées ci-dessous pour chaque produit d'association seront supprimées par ce mélange en réservoir. Suivre toutes les mesures de précaution, les directives, ainsi que les limites de réensemencement et de rotation indiquées sur chacune des étiquettes et suivre celles qui sont les plus restrictives.

Produit d'association	Cultures	Taux du produit d'association/ha	Autres mauvaises herbes supprimées (se référer aux étiquettes de MCPA pour les stades des mauvaises herbes)
Ester MCPA 500 Ester MCPA 600	blé de printemps, blé durum, orge	840 mL 700 mL	bardane, lampourde glouteron, prêle des champs**, sagesse-des-chirurgiens* (2-4 feuilles), chénopode blanc, moutardes (sauf des chiens et tanaïsie), plantain**, laitue scariole, herbe à poux, bourse-à-pasteur*, tabouret des champs*, tournesol spontané, vesce, radis sauvage, tournesol (annuel)
Ester MCPA 500 Ester MCPA 600	blé de printemps, blé durum, orge	1120 mL 930 mL	mauvaises herbes indiquées ci-dessus plus : séneçon vulgaire, pissenlit♦, amarante à racine rouge, ansérine de Russie, matricaire inodore (2-4 feuilles), renouée, laiteron potager, laiteron des champs ♦♦, sarrasin de Tartarie, canola spontané, renouée liseron

♦ Rosettes de printemps seulement

♦♦ Parties épigées seulement

MÉLANGES EN RÉSERVOIR AVEC IMPEDE OU IMPEDE MÉLANGÉ À L'ESTER MCPA POUR LA SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES À FEUILLES LARGES ET DES GRAMINÉES ANNUELLES DANS LE BLÉ

L'Impede peut être mélangé en réservoir avec un des produits indiqués dans le tableau ci-dessous pour la suppression de graminées annuelles. Toutes les mauvaises herbes à feuilles larges indiquées ailleurs dans cette étiquette ainsi que les graminées annuelles indiquées ci-dessous pour chaque produit d'association seront supprimées par ce mélange en réservoir. Suivre toutes les mesures de précaution, les directives, ainsi que les limites de réensemencement et de rotation indiquées sur chacune des étiquettes et suivre celles qui sont les plus restrictives.

Produit d'association	Cultures	Taux du produit d'association	Taux de l'adjuvant	Autres mauvaises herbes supprimées
Everest Solupak 70DF	blé de printemps, blé durum	43 g/ha	Se référer à l'étiquette du Everest 70DF	folle avoine, sétaire verte
Horizon 240EC Foothills A Horizon NG	blé de printemps, blé durum	230 mL/ha 230 mL/ha 930 mL/ha	Score à 0,8 % v/v Foothills B à 0,8 % v/v Non requis	folle avoine, sétaire verte et glauque, avoine cultivée spontanée, échinochloa pied-de-coq, graines de l'alpiste des canaries spontanées
Simplicity™	blé de printemps, blé durum	500 mL/ha	Non requis	folle avoine, sétaire glauque, sétaire verte (répression), brome du Japon, brome des toits*, échinochloa pied-de-

				coq, stellaire moyenne, ortie royale, amarante à racine rouge, renouée, canola spontané (excluant le Clearfield)
Axial 100EC	blé de printemps, orge	600 mL/ha	Adigor à 700 mL/ha	folle avoine, séttaire verte, séttaire glauque, échinochloa pied-de-coq, panic millet, graines de l'alpiste des canaries spontanées, avoine cultivée
Herbicide Axial	blé de printemps, orge	1200 mL/ha	Non requis	folle avoine, séttaire verte, séttaire glauque, échinochloa pied-de-coq, panic millet, graines de l'alpiste des canaries spontanées, avoine cultivée
Marengo ou Liquid Achieve	blé de printemps, blé durum, orge	500 mL/ha	Turbocharge à 0,5 % v/v	folle avoine, séttaire verte, séttaire glauque, échinochloa pied-de-coq, ivraie de Perse, avoine spontanée
Wildcat ou Puma ¹²⁰ Super	blé de printemps, blé durum, orge	770 mL/ha 385 mL/ha	Non requis	folle avoine, séttaire verte, séttaire glauque, échinochloa pied-de-coq séttaire verte seulement
Herbicide Traxos	blé de printemps, blé durum	1,2 L/ha	Non requis	folle avoine, séttaire verte et glauque, échinochloa pied-de-coq, avoine cultivée spontanée, graines de l'alpiste des canaries spontanées, ivraie de Perse, panic millet

* réprimée au cours de la saison printanière.

ZONES TAMPONS

Les traitements localisés effectués à l'aide d'un pulvérisateur manuel NE NÉCESSITENT PAS de zones tampons.

Il est nécessaire de respecter les zones tampons précisées dans le tableau suivant entre le point d'application directe du produit et la lisière des habitats terrestres sensibles (comme les prairies, les régions boisées, les brise-vent, les terres à bois, les haies, les zones riveraines et les zones arbustives), des habitats d'eau douce sensibles (comme les lacs, les rivières, les bourbiers, les étangs, les fondrières des Prairies, les criques, les marais, les ruisseaux, les réservoirs et les terres humides) et des habitats estuariens ou marins.

Méthode d'application	Culture	Zone tampon (mètres) requise pour la protection des habitats suivants:				
		Habitats d'eau douce d'une profondeur de:		Habitats estuariens et marins d'une profondeur de:		Habitats terrestres
		Moins de 1 m	Plus de 1 m	Moins de 1 m	Plus de 1 m	
Pulvérisateur agricole	Blé de printemps, blé dur, orge de printemps, l'alpiste des Canaries	1	0	1	1	1

Pour les mélanges en cuve, consulter les étiquettes des autres produits du mélange et se conformer à la plus grande des zones tampons prescrites (la plus restrictive) pour les produits utilisés dans le mélange en cuve et appliquer au moyen de la catégorie de gouttelettes la plus grossière (ASAE) indiquée sur les étiquettes des produits entrant dans le mélange.

Il est possible de modifier les zones tampons associées à ce produit selon les conditions météorologiques et la configuration du matériel de pulvérisation en utilisant le calculateur de zone tampon dans la section Pesticides du site Canada.ca.

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Aux fins de la gestion de la résistance, il importe de noter que l'herbicide Impede contient un herbicide appartenant à la fois au groupe 4. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer des plantes naturellement résistantes à l'herbicide Impede et à d'autres herbicides du groupe 4. Les biotypes résistants peuvent finir par prédominer au sein de cette population si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance non liés au site d'action, mais particuliers aux produits chimiques, dont le métabolisme amélioré. Il faut adopter des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux herbicides:

- Dans la mesure du possible, alterner le l'herbicide Impede ou les herbicides du même groupe 2 et/ou groupe 4 avec des herbicides qui appartiennent à d'autres groupes et qui suppriment les mêmes mauvaises herbes et ce, au cours d'une seule saison de croissance (applications séquentielles) ou entre les saisons de croissance.
- Utiliser, si cet emploi est permis, des mélanges en cuve contenant des herbicides provenant d'un groupe différent. Pour ralentir l'acquisition d'une résistance, le composé du mélange le moins susceptible de créer une résistance devrait supprimer la ou les mauvaises herbes ciblées aussi efficacement que le composé du mélange le plus susceptible de créer une résistance.
- Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée contre les mauvaises herbes qui privilégie le dépistage, la consultation de données antérieures sur l'utilisation des pesticides et la rotation des cultures, et qui permet l'intégration des techniques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques de lutte), des pratiques culturales (par exemple, augmentation de la densité des semis, application d'engrais au moment propice et au moyen d'une méthode précise pour favoriser la croissance de la culture plutôt que celle des mauvaises herbes) ou biologiques (recours à des cultures ou à des variétés de végétaux qui entrent en compétition avec les mauvaises herbes) et d'autres pratiques de lutte.

- Après l'application d'herbicides, surveiller les populations de mauvaises herbes traitées pour y déceler les signes éventuels de l'acquisition d'une résistance (par exemple, une des espèces de mauvaises herbes indiquées sur l'étiquette n'a pas été supprimée). En présence de signes attestant une résistance potentielle, empêcher la production des graines des mauvaises herbes sur le site touché en utilisant, dans la mesure du possible, un autre herbicide appartenant à un groupe différent. Empêcher la propagation des mauvaises herbes résistantes d'un champ à l'autre en nettoyant le matériel de labour et de récolte avant le passage dans un autre champ et en utilisant des semences non contaminées.
- Faire analyser les graines de mauvaises herbes potentiellement résistantes par un laboratoire qualifié afin de confirmer leur résistance et d'opter pour un autre herbicide.
- Communiquer avec les spécialistes ou les conseillers agricoles certifiés de la région pour obtenir des recommandations supplémentaires sur une culture ou un biotype de mauvaise herbe précis pour ce qui est de la gestion de la résistance aux pesticides et de la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.
- Pour obtenir davantage d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, communiquer avec Corteva Agriscience Canada Company au 1-800-667-3852 ou à www.corteva.ca.

AVIS À L'UTILISATEUR: Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

™ Marque de Corteva Agriscience et de ses sociétés affiliées

Tous les produits énumérés sont des marques déposées de leurs compagnies respectives.